

Jacques Sallois : « Une politique de dépôts plus nécessaire que jamais »

Par Recueilli par Sabine Gignoux, le 18/1/2019 à 06h40

Jacques Sallois, président de la Commission interministérielle de récolement des dépôts d'œuvres d'art de 2010 à 2018 (1), ancien directeur des musées de France, plaide pour des dépôts mieux suivis et plus cohérents.



La Croix : Sur 467 000 œuvres d'art des collections nationales déposées dans des musées ou diverses institutions, au moins 57 500 manquent à l'appel (2). Comment expliquer l'ampleur de ces disparitions ?

Jacques Sallois : Nombre de ces dépôts sont très anciens. Certains remontent à plus de deux siècles. Une partie d'entre eux a disparu dans les vicissitudes de l'histoire, des accidents ou des guerres. D'autres ont été détruits au fil du temps : des meubles d'usage déposés par le Mobilier national ou des pièces de vaisselle provenant de la Manufacture de Sèvres qui assure, à elle seule, la moitié des dépôts nationaux... Or on ne peut pas comparer le bris d'assiettes dans une ambassade et le vol d'un tableau du Louvre dans un musée de région ! C'est pourquoi notre Commission a refusé, dans son rapport, de publier un « chiffre global » des œuvres manquantes.

Les œuvres d'art perdues de la République

Il est vrai aussi que l'État, pendant des décennies, s'est montré trop peu soucieux de ce patrimoine « déposé » dans différentes institutions républicaines. Le premier rapport sur le sujet, publié par la Cour des Comptes en 1997, a eu l'effet d'un électrochoc. Depuis, le récolement des collections a beaucoup progressé, révélant l'ampleur des disparitions qui restaient cachées. Le bilan des pertes est encore loin d'être exhaustif mais cette vigilance accrue a déjà responsabilisé davantage déposants et dépositaires.

En vingt ans, moins de 2000 plaintes ont été déposées à propos d'œuvres disparues, un nombre très faible...

J.S. : Dans la majorité des disparitions, anciennes, l'on ne peut que constater l'échec des recherches. Mais la commission rappelle que les œuvres non-localisées doivent rester inscrites sur les inventaires. Pour le reste, les dépôts de plainte nécessitent que les œuvres soient dûment documentées. Leur nombre progresse.

Aujourd'hui, les musées de France portent systématiquement plainte dès qu'une disparition est constatée. En 1990, lorsque je suis arrivé à la direction des musées de France, c'était loin d'être le cas par crainte de révéler les failles de la sécurité. Le Centre national des arts plastiques aussi porte désormais plainte pour chaque disparition de portraits de Napoléon III ou d'Eugénie, d'après Winterhalter, qui avaient été déposés par centaines en région. Les services de police nous ont fait remarquer que rien n'était plus facile à identifier. Tous les déposants ne sont pas aussi rigoureux mais les choses évoluent. Et je crois beaucoup à la pédagogie et au dialogue pour responsabiliser les dépositaires.

Faut-il, en raison des disparitions, remettre en cause la politique des dépôts ?

J.S. : Surtout pas, ce serait une catastrophe ! Il est essentiel que les collections nationales rayonnent au plus près de tous les citoyens. Aujourd'hui, alors que l'État n'a plus beaucoup d'argent pour soutenir les musées de région, il a toujours les moyens de leur confier des trésors. Le Louvre comme le Centre Pompidou conviennent qu'ils disposent encore de marges de progression. En revanche, le récolement doit être l'occasion de s'interroger sur la pertinence des dépôts anciens au regard des projets scientifiques et culturels des musées dépositaires.

Recueilli par Sabine Gignoux

(1) Jean-Philippe Vachia vient de lui succéder.

(2) La Croix a additionné les nombres « d'œuvres recherchées » publiés par la commission pour chaque catégorie de dépositaires : musées de France, ministères et grandes institutions publiques, institutions en région, réseau diplomatique.